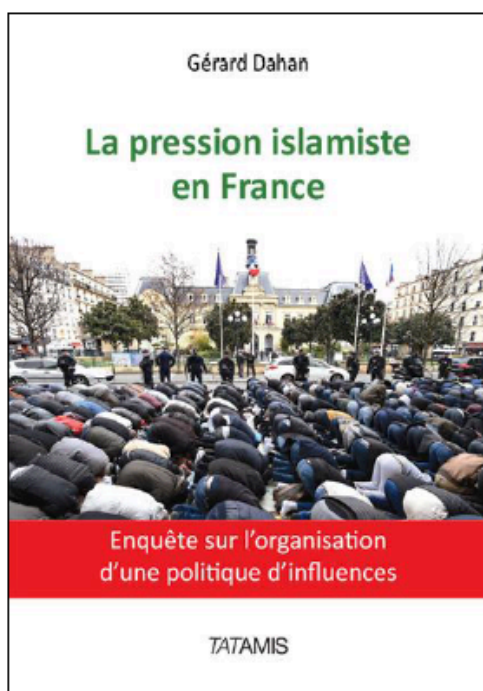


Editions Tatamis, 92 rue de Lévis, 75017 Paris

TATAMIS



Titre	La pression islamiste en France
Sous-titre	Enquête sur l'organisation d'une politique d'influences
Auteur	Gérard Dahan
Collection	Essai
Prix	20 euros
Format	14 x 20 cm
Office	10 octobre 2017
Pages	460
Illustrations	-
TVA	5,5%
Diffuseur	CED-CEDIF
Distributeur	Daudin
Thème Dilicom	3644
ISBN	9782371530379

Présentation : Pourquoi depuis plusieurs décennies la France vit-elle ces tensions avec la communauté musulmane ? Pourquoi cette succession d'émeutes depuis 20 ans où les symboles de la république sont pris pour cible ? Pourquoi cette accumulation de polémiques sur le voile, la mixité, l'alimentation halal, les mosquées, et pourquoi cette radicalisation religieuse qui envahit les cités ?



9782371530379

Ce livre décrit l'instauration sur plus de 30 ans d'une politique de pressions à la radicalisation de la communauté musulmane française, les erreurs des gouvernements successifs qui vont en sous-estimer l'importance et surtout en négliger les conséquences. L'implantation de cet islam sera facilitée par le développement des chaînes satellites, de l'Internet et des réseaux sociaux qui vont diffuser les interprétations radicales au cœur des foyers, bien avant que celles-ci ne pénètrent les mosquées. Les revendications à la visibilité de l'islam vont se multiplier, ainsi qu'à l'adoption d'interprétations extrémistes dans l'apparence, les comportements, les pratiques religieuses, qui vont dans certains quartiers se constituer en véritable normalité.

Le renforcement de ces pressions ne sera pas sans conséquences sur la multiplication des émeutes, la perméabilité de la jeunesse au discours sur le départ au djihad et sur les attentats.

Au-delà, ce livre pose la question des relations de la France avec sa communauté musulmane au travers du statut de la femme, du rapport à la mixité, à la virginité, aux mariages forcés, aux règles des comportements halal et haram dans la vie quotidienne, et dans la tentation au repli communautaire. Enfin aujourd'hui, comment apaiser ces tensions et déradicaliser les centaines d'ex-djihadistes qui souhaitent revenir ? Comment réconcilier les communautés et plus largement concilier l'islam, la République et la laïcité ?

Gérard Dahan : Docteur en psychosociologie, économiste, directeur d'un institut de sondages, enseignant en stratégies de communication, travaille depuis plus de vingt ans sur la désinformation et les techniques de propagande. Auteur de nombreux articles et de « *La manipulation par les sondages* » paru en 2014.

Peut-être commandé par l'intermédiaire du lien suivant :

<https://editionstatamis.com/2017/09/03/la-pression-islamiste-en-france/>

Extraits : Les pressions au port du voile.

Les premières polémiques :

Le combat en France sur le port du voile a connu plusieurs épisodes. L'un des premiers et plus connu s'est déroulé en 1989 avec l'affaire des collégiennes dans le collège Gabriel-Havez de Creil dans l'Oise (500 élèves musulmans sur 876).

En septembre 1989, le principal du collège envoie aux parents de trois collégiennes un courrier expliquant que le voile est une marque religieuse incompatible avec un bon fonctionnement de l'établissement : « *Notre objectif est de limiter l'extériorisation excessive de toute appartenance religieuse ou culturelle. Je vous prie de leur donner la consigne de respecter le caractère laïc de notre établissement.* ».

A l'époque, SOS Racisme et l'Humanité protestent, considérant qu'il s'agit d'une ingérence dans la vie privée et demandent la réintégration des collégiennes. Finalement les trois élèves retournent à l'école à la suite d'un accord entre les parents et le collège. Les jeunes filles peuvent mettre leur foulard dès la sortie des cours et doivent le retirer avant d'y entrer.

Comme pour les caricatures de Mahomet plus de 15 ans plus tard, l'évènement aurait pu en rester là, mais soudainement, apparaissent une déferlante de prises de positions suivie en octobre et novembre 1989 par plusieurs autres cas : Souan Filijan une tunisienne en cours de naturalisation, Saïda et huit élèves du LEP Philippe de Girard à Avignon. De nouveau, les enseignants et le rectorat font bloc pour l'application de la laïcité. Des pétitions circulent soutenant soit l'acceptation, soit l'interdiction des foulards à l'école.

On saura plus tard que l'UOIF interviendra pour pousser au refus des conciliations. (...) De 1994 à 2003, environ 100 jeunes filles sont exclues de collèges et de lycées publics pour port du voile islamique. Cette accumulation de conflits débouchera sur la loi de 2004 qui interdit tous les signes religieux ostentatoires - voile inclus - dans les établissements primaires et secondaires. L'affaire de la crèche Baby-Loup (2010) relancera le débat qui s'étoffera de la loi dite «sur la burqa» interdisant de dissimuler son visage dans l'ensemble des lieux publics mais autorisant le port du foulard sur les cheveux. (...)

La pression au port du voile

Cependant, si la loi a fini par encadrer le port du voile, peu de choses sont dites sur la pression qui s'exerce sur les femmes au sein de la communauté musulmane.

Cette pression n'est sensible que dans les quartiers où la proportion de Français issus de l'immigration est importante et certaines femmes vont en témoigner.

Abdelwahab Meddeb, relève l'influence des chaînes satellitaires en provenance des pays du Golfe dans le changement des pratiques religieuses françaises.¹

« *En ce qui concerne le voile, (...) les chaînes satellitaires arabes participent à la propagation de cette coutume en répandant des sentiments de culpabilité.* ».

Depuis le début des années 2000, dans les cités et les communes les plus touchées, les pressions, les insultes se sont multipliées, la peur s'est installée et de plus en plus de femmes musulmanes se sont couvertes.

En prison, l'un des lieux où l'islam radical est le plus présent, on parle fréquemment de pressions au port du voile sur les familles et les femmes qui viennent rendre visite à un proche. Elles peuvent se faire insulter et sont priées de se voiler si elles portent des tenues jugées trop occidentalisées. Certaines femmes se changent sur les parkings des prisons avant un parloir.

La norme du port du voile :

Pendant l'été 2015, un collectif de femmes «*Femmes sans voile d'Aubervilliers* » a voulu attirer l'attention sur cette pression non dite et peu commentée. Elles dénonçaient le fait que dans certains

¹ Abdelwahab Meddeb, «Contre-Prêches», Seuil, 2006, op. cit.

quartiers, le port du voile était en train de devenir une norme dont personne ne s'inquiétait. Celles qui le pouvaient, quittaient ces quartiers, excédées par la pression et les insultes.

Insidieusement, une forme de police religieuse était en train de s'instaurer.

« Depuis trois ans, le voile s'est répandu dans des proportions inquiétantes. Il tend à devenir la norme : dans notre ville, on le met même aux petites filles. Les Maghrébines qui ne le portent pas entendent des insultes du genre : « Tu fais honte à Dieu ! » »²

Extraits : les mariages forcés ou mariages au bled

On parle depuis très longtemps en France, du phénomène des « *mariages au bled* » dans la communauté maghrébine dont certains seraient acceptés et d'autres forcés³.

Les « *mariages au bled* » sont souvent décrits comme des mariages forcés où les jeunes filles sont incitées à quitter la France pour passer des vacances et une fois hors de France, contraintes (avec ou sans violences) à se marier contre leur volonté. Le phénomène est fortement lié aux pressions familiales et à la volonté de préserver les jeunes filles musulmanes de l'influence occidentale.

La nature des pressions aux mariages contraints ou forcés

En 2006, l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis a réalisé sur un vaste échantillon une « *Etude sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles* », complétée en 2012 par une étude qualitative à partir des dossiers de mineures où de jeunes majeures ayant été mariées de force ou en danger de l'avoir été.

Les mariages forcés sont souvent réalisés dans des contextes forts de pressions. Ces pressions prennent la forme d'insultes, de menaces, de chantages, de culpabilisation au déshonneur. Elles peuvent être également accompagnées de violences (présence de coups, d'expulsions, d'humiliations physiques, de séquestration...).

Les jeunes filles qui déclarent avoir été victimes de mariages forcés ont davantage que les autres des trajectoires de vie marquées par ces violences. La moitié d'entre elles ont subi des violences physiques (contre 23% pour l'ensemble de la population étudiée) et un tiers d'entre elles ont subies des violences sexuelles (contre 14% pour l'ensemble de la population).⁴

Pour que Soliana cède à leur volonté, ses parents enchainent quotidiennement pression et chantage en la menaçant de se suicider ou de la renier. Elle est insultée en privé ou en public ; privée de nourriture (ou ils ne lui laissent que les restes). Elle est battue ; sa mère lui crache dessus et demande à sa sœur de 13 ans de faire de même. Après son départ du domicile familial, elle est inquiète pour sa sœur qui aurait accepté le mariage imposé par ses parents afin de « sauver l'honneur de la famille ».⁵

Dans les deux tiers des cas, ces mariages ont eu lieu à l'étranger et toutes les jeunes filles impliquées ont subies des violences psychologiques et physiques. Les mariages forcés s'inscrivent presque toujours dans des contextes de maltraitance, parfois d'agressions sexuelles au sein de la famille et de contrôle de la vie des jeunes filles : contrôle des vêtements, des fréquentations, des communications, des déplacements.

La mère de Loubna a tenté de la poignarder. Elle la force à aller voir son frère en prison qui la bat à l'insu des gardiens et la menace de mort si elle persiste à sortir avec son petit ami. Elle

² <http://www.marianne.net/les-femmes-voile-accusent-100235239.html>

³ Le rapport Obin de 2004 y faisait référence.

⁴ 2006, « Enquête sur les comportements sexistes envers les jeunes filles » (CSVF) Conseil général de Seine-Saint-Denis ; 1566 jeunes filles interrogées.

⁵ Gabriela Bravo, « Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis », 2012, Observatoire des violences envers les femmes du conseil général de Seine-Saint-Denis. http://www.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/etude_2012_-_mariage_force_.pdf

*réussit à fuir une première fois, mais elle est prise dans un guet-apens par 9 personnes (son frère et des amis à lui). Elle est tabassée puis ramenée de force au domicile où elle sera séquestrée par son autre frère qui l'enferme dans un placard durant une semaine.*⁶

Après le mariage, ces jeunes filles mariées de force subissent des tentatives de viols ou des viols multiples par leurs «maris». Dans un cas sur deux, ces mariages forcés, se terminent par un divorce. (...)

En juillet 2015, une campagne de communication nationale était lancée par l'association «Voix des Femmes»⁷ soutenue par le secrétariat aux droits des femmes pour sensibiliser l'opinion au phénomène des mariages forcés à la veille des départs en vacances. L'alibi des vacances au bled est en effet fréquemment utilisé en préparation de l'organisation de tels mariages.

Cette campagne voulait inciter les parents à résister aux pressions culturelles et à respecter les choix amoureux de leurs enfants.

Cependant, la directrice de l'association relevait que la lutte contre les mariages forcés était de plus en plus souvent entravée par «un retour en force du relativisme culturel. Souvent, les éducateurs ont peur de stigmatiser, se disent qu'on va faire augmenter le racisme. Ils ont l'idée que, parce que c'est culturel, on ne peut pas y toucher.»

On retrouve ici la peur de la stigmatisation et des accusations de racisme qui est un mécanisme souvent utilisé par l'islam radical. Ce mécanisme va être déterminant dans le manque de réactions de la police aux événements et aux agressions sexuelles de Cologne lors du réveillon 2015.

Extrait : La pression sur le halal

L'élargissement du registre du halal aux comportements de la vie quotidienne

On parle désormais non seulement de consommation halal mais aussi de comportements et d'opinions halal sur des aspects aussi divers que la finance, l'épargne, les prêts bancaires, l'avortement, la contraception, le mariage, le concubinage, les rapports sexuels, l'habillement, les comportements dans la rue, à la plage, à la piscine, dans les hôpitaux, chez le médecin, en voiture...

Ces comportements de la vie quotidienne, en revendiquant des normes et des règles religieuses, cherchent à échapper au cadre de la loi. On passe du halal alimentaire au halal comportemental.

« Le halal a un spectre beaucoup plus large et peut aussi s'étendre à "un code de conduite" et à "une expression des normes et valeurs dominantes ».

*"Le halal marque les interdits dans la vie privée et sociale - du lit conjugal jusqu'au refus d'inscrire des enfants dans les cantines scolaires ».*⁸

Cet ensemble de règles religieuses déterminant l'interdit et l'autorisé vont évidemment rentrer en conflit avec des principes ou des valeurs sur lesquelles s'appuient un certain nombre de nos conduites. Les rapports entre les sexes vont être au centre de ces règles.

Ainsi, le code du halal et du haram, en s'élargissant, comporte-t-il de plus en plus d'injonctions communautaires au mariage endogame, au refus de la mixité, à la séparation des sexes, au repli

⁶ Ibid.

⁷ « Voix de Femmes » est une association ayant pour objectif de lutter contre le mariage forcé, le crime dit d'honneur et toute violence ou discrimination en lien avec le contrôle du choix amoureux et de la sexualité.

⁸ Le Monde, 4.10.2011, "La place croissante de l'islam en banlieue" Etude de l'institut Montaigne conduite par Gilles Kepel http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/10/04/banlieues-de-la-republique_1581976_3224.html#ens_id=1574671

identitaire. Ces règles contribuent à renforcer la diffusion du communautarisme au sein de la communauté musulmane.

Cet élargissement gagne également les produits destinés aux enfants. Ainsi les modèles de poupées destinées aux petites filles enseignent-elles aujourd'hui les valeurs de l'islam. (...) L'élargissement du halal du domaine de l'alimentaire à celui des conduites, des habitudes, des opinions et de l'éducation est une façon de masquer la diffusion de comportements et de normes culturelles importées en tentant de les justifier par l'alibi culturel. Le halal est plus aujourd'hui qu'un ensemble de règles religieuses, c'est l'importation d'une culture communautaire.

L'économie halal génératrice de différence

Le développement de l'économie halal est une façon de structurer religieusement le lien communautaire. Chaque produit, chaque activité, chaque service véhicule une partie du discours de l'islam radical et contribue à structurer la communauté non sur des bases républicaines mais sur des bases religieuses voire islamistes.

Sous couvert de consommation spécialisée et de niches commerciales, les entreprises du commerce halal, les associations, les commerces participent à l'établissement d'une séparation et à la transmission de comportements spécialisés qui touchent tous les moments de la vie quotidienne. À travers l'émergence d'une économie du halal touchant tous les moments de la vie, c'est une économie de la différence qui s'instaure.

Il serait faux de croire que ces organismes ne font que prendre en charge une activité économique. Chacune de ces activités véhicule et transmet un enseignement et des normes. Elles participent à transmettre des valeurs, des comportements, des symboles, une différence.

Les activités économiques, commerciales, de services, de loisirs véhiculent et transmettent toujours une part de sens et une symbolique. Ce sens et ces symboles participent au développement de liens intra-communautaires mais aussi l'établissement de différences vis-à-vis de l'extérieur de la communauté.

On pourrait même penser que l'organisation du communautarisme tient moins à ses lieux de culte qu'à la richesse et l'étendue de son économie et de ses services.

L'économie du halal passe par le développement de ces entreprises, la multiplication de structures commerciales, de services, d'associations culturelles, culturelles, sociales dont la particularité est de revendiquer et d'entériner leur spécificité musulmane.

Non seulement cette économie développe un marché, des produits, des services, des biens de consommation, mais elle développe également une spécificité musulmane dans toutes les étapes de la vie quotidienne.

Aujourd'hui se développent en France de véritables groupes économiques, dédiés à l'enseignement musulman, à la garde d'enfants musulmans, aux rencontres entre musulmans, aux voyages vers les pays musulmans, aux loisirs entre musulmans, aux sports entre musulmans, aux actes de santé et de services à la personne pour musulmans... A côté de l'économie française se développe une économie spécifique de services aux musulmans.

C'est à travers le développement de cette économie qui se revendique musulmane, que le véritable communautarisme s'instaure en France.

Extrait : Le projet social de l'islam extrémiste

8. L'implantation de l'islam radical comme refus d'un islam victimaire

Parallèlement à ces événements, l'islam diffusé en France s'éloignait de celui pratiqué au Maghreb qui était présenté aux jeunes générations comme victimaire et responsable du peu de

reconnaissance dont avaient bénéficié leurs parents.

L'islam qui s'est répandu en provenance d'Égypte et des pays du golfe se voulait offensif et revendicatif. On a ainsi assisté dans certains quartiers à l'instauration d'une pression à l'affichage ostensible de signes religieux radicaux dans l'apparence et dans les comportements. Cette pression est devenue telle, qu'elle a pu dans certaines cités, s'ériger en normes faisant partir ceux qui le pouvaient.

Les polémiques et les pressions ont caricaturé la laïcité comme une atteinte à la liberté de pratique religieuse et ont présenté l'affaiblissement du sentiment religieux comme un signe de faillite morale. L'islam radical a prétendu fournir les réponses à la quête identitaire d'une jeunesse en rupture de repères. Il a expliqué le malaise que ressentait ces jeunes en terme d'abandon de leur identité. Cette jeunesse s'était perdue dans le « *marais occidental* » et dans la consommation en oubliant d'où elle venait et quelles étaient ses valeurs.

Dès lors, la pression islamiste a entrepris de lister les fondamentaux de cette identité et d'en faire des sujets de revendications à travers l'orchestration de polémiques nationales.

Les organisations affiliées aux Frères musulmans ont pu profiter du peu de vigilance des pouvoirs publics pour promouvoir dans les cités la diffusion des marqueurs et des signes de l'islam radical. Profitant des principes de non-intervention de l'Etat en matière religieuse, ces organisations ont réclamé l'adoption dans l'apparence et les conduites de toutes les normes et comportements religieux qui n'étaient pas explicitement interdits. Détournant la loi de son esprit, elles ont réclamé au nom des libertés de repousser les frontières de la laïcité.

Cependant, ces polémiques qui utilisaient ces accusations, oubliaient de préciser deux choses. D'une part que les jeunes hommes et femmes qui étaient perméables à ces discours, étaient eux-mêmes nées et avaient grandi en France. Ils étaient donc profondément imprégnés de la liberté d'expression et du mode de vie Français. Certains s'en rendront compte après être partis faire un hypothétique djihad.

D'autre part que le modèle islamique dont ces polémiques se réclamaient n'avait jamais été fondé sur des principes de liberté dans les pays où il était appliqué. L'islam radical (dans sa version salafiste) considère la démocratie comme incompatible avec l'application de la loi religieuse. Dans les pays où il est appliqué, l'association du pouvoir politique au pouvoir religieux débouche sur un exercice très proche de la dictature.

L'orchestration de ces polémiques et cet affichage religieux revendiqué a généré en France un profond malaise. Les crispations ont été telles qu'aujourd'hui on en est arrivé à l'inverse des principes recherchés par la laïcité française à savoir la coexistence pacifique des religions.

9. Le projet social de l'islam extrémiste

L'islam extrémiste qui s'est répandu se focalise sur la soumission des femmes et sur l'instauration d'une séparation des sexes sur l'espace public et dans les organisations (séparation de plus en plus contestée par les associations de femmes elles-mêmes dans certains pays musulmans).

Revendiqués par l'islam radical comme une forme de liberté de croyance, ces comportements sont considérés par la République comme des signes d'asservissement. Comme l'a rappelé la ministre de la famille, à propos de la polémique de l'été 2016 sur le port ou l'interdiction du burkini, « *il n'est pas possible de traiter le burkini comme un simple vêtement de plage, car ce vêtement est plus qu'un vêtement, c'est un projet de société.* »

Comme toutes les polémiques qui ont émergées ces dernières années, du voile au burkini, au delà de l'apparence, ces pratiques sont aussi le symbole de l'occultation du corps des femmes considéré comme tentateur et impur. A travers ces séparations, ce sont les femmes et leur corps qu'on diabolise et qui sont désignées comme responsables du harcèlement et de la tentation des hommes. Le fait de les voiler, de les séparer et de les reclure est présenté comme une réponse aux tentations dont elles sont responsables et la justification de leur asservissement. L'islam en tant que croyance n'est pas en cause dans ces crispations, ce qui l'est plus c'est la volonté d'imposer la "loi islamique" (la charia) qui prétend énoncer les règles du comportement public et privé du bon musulman en définissant un ensemble de règles et de rapports entre les sexes. Ce qui l'est définitivement c'est le principe de la subordination de la loi civile à la loi religieuse.

Il n'est pas question en France de séparer les sexes, il n'est pas question d'inférioriser les femmes, il n'est pas question de constituer des ghettos religieux qui deviendraient des zones de relégation. Si les pouvoirs publics cédaient sur ces questions, ce sont les femmes musulmanes elles-mêmes qui seraient en droit de nous le reprocher et certaines le font déjà dans une splendide indifférence.

10. Le grand écart dans le rapport au changement

Un autre élément problématique dans l'islam extrémiste réside dans la volonté de reproduire et respecter des traditions qui portent une incitation à l'immobilisme social.

On peut se demander si le rapport au changement qu'il soit technique, social ou sexuel n'est pas l'un des problèmes majeurs de l'islam radical et le possible reflet de la difficulté des sociétés musulmanes à se réinventer et à se projeter dans l'avenir. Pour Abdelwahab Meddeb, les critiques contre l'islam se justifient devant les contradictions insolubles entre notre société en mutation et l'immobilisme de l'islam.

Ce qui accélère le changement et les bouleversements techniques dans nos sociétés, c'est justement la volonté des nouvelles générations de trouver de nouvelles voies, de remettre en question les apports de leurs pères et de les faire évoluer.

L'application de l'islam radical conduit à un grand écart entre les bouleversements entraînés par la société moderne et l'immobilisme que suppose la reproduction de traditions. Or les traditions, qu'elles soient religieuses ou sociales portent toujours un modèle et la société ne peut évoluer sans abandonner certaines des caractéristiques de ce modèle.

L'opposition des logiques dans l'extrémisme religieux oblige les fidèles à des coexistences de plus en plus acrobatiques qui ne peuvent subsister que dans le cadre de systèmes politiques autoritaires. C'est cette opposition et le fait qu'un grand nombre d'organisations salafistes refusent la notion de démocratie, qui a souvent amené à douter de la compatibilité de l'islam radical avec la modernité. Ce n'est pas la croyance en soi qui est incompatible, c'est le modèle social vieux de quatorze siècles qui est incompatible avec la modernité.

Les musulmans qui aspirent à plus de liberté, à la transparence et à la consommation, qui doivent adapter leurs comportements à des changements de plus en plus rapides exigés par la modernité se heurtent systématiquement aux relations d'une religion intemporelle et aux pressions de régimes politiques autoritaires. Les attentes des printemps arabes en 2011 incluaient déjà ces contradictions.